



L'avortement, un droit fondamental ?! – Chanson « Pas entendu »



La nouvelle chanson « Ungehört » (« Pas entendu ») de Hanna, une jeune sage-femme, s'adresse aux enfants qui ne verront jamais le jour, à leurs sentiments, à leur désespoir, à leur douleur. Si l'avortement est déclaré droit fondamental, où est le droit à la vie de ces enfants ?

Le 24 juin 2021, le Parlement européen à Bruxelles a adopté une directive européenne officielle sur l'avortement en tant que droit fondamental, sur laquelle les États membres de l'UE doivent s'appuyer dans leur législation. Dans les faits, cela signifie que l'avortement peut être pratiqué en toute impunité jusqu'à peu de temps avant la naissance. Aux États-Unis, la Cour suprême a déjà accordé aux femmes un droit constitutionnel à l'avortement depuis 1973 – mais elle envisage actuellement de revenir sur ce droit. Des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre ce projet de décision de la Cour suprême, et l'indignation populaire est grande. Mais s'agit-il vraiment d'un droit dont les femmes sont privées ? Qui descend dans la rue pour défendre le droit à la vie ?!

J'en ai des frissons dans le dos... Avez-vous vu l'émission que kla.tv a diffusée le 18 juillet 2021 ? Le Parlement européen vient de déclarer l'avortement comme un droit fondamental. Les enfants à naître peuvent donc être avortés en toute impunité jusqu'à la veille de leur naissance.

Selon le député européen croate Predrag Fred Matic, le meurtre d'enfants à naître doit être déclaré comme un soin de santé normal pour les femmes. Selon lui, il est « regrettable » que dans certains pays, les médecins et les cliniques puissent faire usage d'une clause de conscience qui leur permet de refuser un avortement pour des raisons religieuses ou autres. Les obstacles à l'accès à l'avortement doivent être supprimés dans les pays de l'UE. Cela va si loin que les médecins qui refusent de pratiquer un avortement pour des raisons de conscience peuvent être suspendus ou poursuivis en justice.

Avez-vous entendu ça ? SUSPENDU ou POURSUIVI PÉNALEMENT celui qui refuse de pratiquer un avortement pour des raisons de conscience ?!

C'est grave ! Les mots me manquent... Comment diable une telle décision peut-elle être prise ?

Et qu'en est-il du droit à la vie d'un enfant ?

Je voudrais intervenir ici en tant que sage-femme... Soit dit en passant – c'est le plus beau métier qui existe sur cette terre ! C'est pour moi la plus grande joie d'accompagner les femmes pendant la naissance de leur enfant. Surtout lorsque l'enfant est là – c'est tout simplement magnifique ! C'est un moment si particulier ! L'enfant crie, tout le monde dans la pièce se réjouit. C'est tout simplement un miracle !

Je me réjouis pour chaque enfant qui peut voir la lumière de ce monde.

Bien sûr, mon métier a aussi ses côtés tristes, par exemple lorsque j'accompagne une femme lors de la délivrance après une fausse couche ou une MFIU, c'est-à-dire la mort du fœtus dans l'utérus. Mais ça en fait partie également. Et là aussi, j'y mets tout mon cœur et je suis simplement là pour les femmes. Peu importe la tristesse qui accompagne un tel

moment. En tant que sage-femme, je suis également très touchée dans mon cœur et je dois encore y penser longuement après un tel événement... C'est toujours la perte d'une vie humaine !

Chers amis, vous comprendrez peut-être pourquoi ça ne me rentre vraiment pas dans la tête que l'avortement puisse être déclaré un droit fondamental. A mon avis, chaque enfant a le droit de vivre ! Peu importe à quel stade de croissance il se trouve dans le ventre de sa mère et peu importe les malformations qu'il peut éventuellement avoir.

Vous, chères mères et chers pères qui avez décidé d'avorter, ne vous méprenez pas ! Chacun a ses raisons lorsqu'il prend une telle décision, et ce n'est certainement pas facile pour vous non plus. Mais je ne peux pas laisser passer le fait que ce sujet soit traité comme la chose la plus normale au monde. Selon la loi, un enfant peut être avorté jusqu'à la limite de sa naissance. Un enfant totalement mature et viable. C'est intolérable ! Qu'en est-il ici de l'humanité ?

Quand j'entends de telles informations, je crie silencieusement en mon for intérieur. Je trouve cela vraiment dramatique !

Et c'est précisément ce cri intérieur et ces émotions ressenties que j'ai transformés en une chanson.

Je veux pousser un cri pour ces enfants à naître dont la voix n'est pas entendue.

C'est une chanson pour vous – chers petits enfants – vous qui ne verrez jamais la lumière de ce monde.

STROPHE 1

Maman, papa – vous m'entendez ?

Mon cœur bat, je suis vivant, ne m'avez-vous pas senti ? Ma vie n'a-t-elle vraiment pas de sens ?

Qui a décidé pour moi, qui me refuse la vie ? Pourquoi dois-je partir ?

Ma voix est-elle trop faible, ne m'avez-vous pas entendu ? Mon cri de désespoir, le cœur brisé.

Cela me fait mal de penser que je ne vous connaîtrai jamais, que je ne verrai pas la lumière du monde.

N'en suis-je vraiment pas digne ?

REFRAIN

Je crie pour toi, pour que toi aussi tu sois entendu !

Que personne ne veuille te prendre ta vie.

Je crie pour toi – tu as le droit de vivre.

Peu importe que tu sois petit ou faible – c'est ton droit.

Je crie pour toi, petit être humain, pour que tu sois pris au sérieux et que tu aies ta chance.

Je crie pour toi, pour ta sécurité.

Pour les battements de ton cœur, pour ta respiration, pour l'humanité.

Je crie pour toi !!!

STROPHE 2

On m'enlève mon vœu le plus cher : vous connaître. Dans peu de temps, cela aurait été le moment.

Je voulais explorer le monde avec vous, voyager dans de nombreux pays. Cuisiner avec maman et escalader l'Everest avec papa.

Je voulais rêver, danser, rire et pleurer avec vous. Je voulais apprendre de vous, partager ma joie avec vous.

Pourquoi me brisez-vous le cœur, me privez-vous de mon souffle ? Mes larmes n'ont-elles pas touché votre cœur ?

REFRAIN

Je crie pour toi, petit enfant, qui malgré les battements de ton cœur et ta combativité n'auras pas ta chance.

Je crie pour toi – tu as le droit de vivre.

Même avec une malformation cardiaque, tu le mérites !

Je crie pour toi, petit être humain, pour un avenir plein de chaleur, pour la justice.

Je t'entends, c'est pourquoi je crie pour toi, pour que tes larmes de tes aspirations les plus profondes touchent chaque cœur.

Je crie pour toi !

STROPHE 3

Un jour, je vous reverrai tous les deux depuis le ciel, tout le reste ne sera qu'un rêve pour moi.

Mais je penserai à vous, je vous verrai du haut des nuages, je vous pardonnerai et je serai avec vous dans mon cœur.

Je porte votre nom en moi, je n'abandonne jamais l'amour. Mais je ne souhaite à personne cette douleur et cette détresse.

Et c'est pourquoi tu dois te battre pour la vie de tous les enfants du monde. Ne te laisse pas réduire au silence, élève ta voix et crie si fort que l'on t'entende.

Maman, papa – m'entendez-vous ?

de haf.

Sources:

--

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#Avortement - www.kla.tv/Avortement

#DroitsFondamentaux - Droits fondamentaux - www.kla.tv/DroitsFondamentaux

#PresentationPrivee - Présentation privée - www.kla.tv/PresentationPrivee

#SanteMedecine - Santé et médecine - www.kla.tv/SanteMedecine

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.